



La Fédération sénégalaise était dans le collimateur de l'instance mondiale.

La sanction est finalement prononcée. Le Sénégal sanctionné d'un match à huis clos par la FIFA.

Cette sanctions est consécutive aux incidents survenus lors du barrage retour des qualifications pour le Mondial-2022, Sénégal-Egypte (1-0, 3 t.a.b. à 1), le 29 mars à Dakar.

Dans son communiqué publié ce lundi 2 mai, la FIFA précise que l'amende du Sénégal qui chiffre à 175.000 francs suisses (170.866 euros), suite «aux règles de sécurité» et au maintien de l'ordre dans le stade Abdoulaye-Wade de Diamniadio, près de Dakar, l'instance suprême du football relève notamment le jet d'objets, l'utilisation de lasers et de fumigènes dans les tribunes, ainsi qu'une banderole «offensante».

L'Algérie a elle aussi été sanctionnée. Elle doit s'acquitter d'une amende, de 3.000 francs suisses (2.929 euros), en raison de l'allumage de fumigènes et du jet d'objets lors du barrage Algérie-Cameroun (1-2 a.p.) le 29 mars à Blida.

Rappelons que ces sanctions ne préjugent pas d'une éventuelle décision sportive. L'on se souvient que l'Algérie a introduit auprès de la FIFA un demandant de faire rejouer le match à

cause de «l'arbitrage scandaleux», de l'arbitre Gambien Bakary Gassama.